



Dette Caf prime d'activité

Par **Clément77120**, le **03/04/2019** à **11:17**

Bonjour,

Je vous contacte suite à la réception d'un courrier de la caf me demandant de rembourser un trop-perçu.

Entre le mois de juillet 2017 et mars 2018 j'aurai perçu 734e en trop.

J'ai reçu un courrier le 27 mars me stipulant que j'aurai une retenue de 119 euros par mois sur la prime d'activité auquel le j'aurai droit à partir d'avril (137euros).

Je n'ai aucune connaissance sur la raison et surtout je suis dans l'incapacité de rembourser cette somme même déduite de mes droits.

Ayant repris une activité récemment (formation rémunéré, aref) je comptais sur cette prime pour m'aider financièrement sur mes déplacements et coûts de formation etc ...

Y'aurai t'il possibilité d'annuler cette dette ou de la réduire en démontrant la précarité de ma situation actuelle (relevé bancaire)

Merci

Cordialement

Par **Visiteur**, le **03/04/2019** à **12:03**

Bonjour,

Essayez d'obtenir un échelonnement différent pour des retenues moins importantes, quitte à faire appel au médiateur

Par **Clément77120**, le **03/04/2019** à **12:45**

Merci pour votre réponse

Si je demande un échelonnement différent je reconnais donc la dette sans avoir le motif de cet indu.

Et de ce fait les prélèvements ne seront pas interrompus.

Le fait de demander une annulation m'aurait permis de les stopper pour par la suite peut être demander une réduction de cette dette